

Le concept pédagogique innovateur de l'École de la 2e chance

Le développement de la société cognitive doit s'accompagner du développement de méthodes d'apprentissage adaptées à la diversité des publics. Le phénomène du décrochage scolaire et de la non-certification des jeunes montrent la nécessité d'une approche pédagogique plus différenciée qui prend en charge les élèves aux besoins spécifiques.

Ainsi, l'école de la 2^e chance constitue une offre pédagogique pour les élèves décrocheurs sans aucune occupation issus de l'enseignement secondaire y inclus les jeunes qui n'ont pas brigué de contrat d'apprentissage.

1. Une pédagogie adaptée

Dans quasiment tous les cas, le jeune en décrochage scolaire a été confronté non pas à un seul mais à plusieurs problèmes: parcours scolaire compromis, milieu social défavorisé et situation instable des parents, problèmes d'apprentissage ou de comportement ou handicap, délinquance, environnement socio-économique défavorable. L'école vise avant tout à ce que le jeune retrouve la motivation à s'engager sur une dynamique de formation et d'insertion et d'en accepter les contraintes.

La volonté personnelle de chaque jeune de s'en sortir et de profiter pleinement des moyens mis à sa disposition est une condition essentielle pour la réussite du projet individuel. Il s'agit :

- d'apprendre à apprendre avec l'ambition d'accéder à une qualification
- de respecter les règles, les contraintes et les obligations d'une communauté dans le respect des autres et de soi-même. Un contrat d'école déterminant les modalités et contraintes de la collaboration est signé conjointement par l'apprenant et l'école.

L'école se caractérisera par cinq pistes d'action :

- La durée du parcours et le rythme de l'apprentissage varient selon les besoins de l'élève, en fonction de la progression et de l'aboutissement de son projet, à savoir une qualification ou l'intégration dans un lycée. L'hétérogénéité des niveaux nécessite en effet la mise en place de parcours individualisés à partir d'un positionnement et sur la base d'unités d'apprentissage aux moyens desquels chaque apprenant progresse à son rythme et en fonction de ses capacités.
- L'école vise l'insertion scolaire dans une classe du lycée ou l'insertion professionnelle avec l'objectif que l'élève trouve un emploi. Des équipes curriculaires élaborent les socles de compétences, les lignes directrices, les indicateurs et les critères d'évaluation dans les unités d'enseignement, de formation, dans les activités complémentaires et au niveau des stages en milieu professionnel.

- La relation avec les secteurs professionnels permet à l'élève d'élaborer et d'affiner ou de confirmer le choix d'une formation.
- La démarche de l'école intègre les approches éducative, professionnelle et sociale par un accompagnement individualisé et continu tout au long du parcours. L'école se réfère à la pédagogie active, amenant les apprenants à découvrir par eux-mêmes et à s'engager dans leurs apprentissages par l'intermédiaire du portfolio d'apprentissage.
- L'école s'appuie sur une pédagogie de la réussite afin de renforcer les sentiments d'efficacité. Les acquis, si modestes soient-ils, sont systématiquement encouragés et valorisés par l'intermédiaire du portfolio. L'évaluation permet à l'apprenant, à chaque étape, de mesurer les progrès accomplis.

2. Évaluation et validation des compétences par le biais du portfolio

Il importe de valoriser et de certifier les compétences acquises par l'élève. L'école fonde sa démarche sur un portfolio, qui documente par le biais de productions personnelles de l'apprenant l'évolution des compétences sur les plans de l'enseignement général, de l'apprentissage pratique et du comportement social.

Il est constitué pour chaque apprenant un portfolio qui comprend :

- 1) le portfolio d'apprentissage qui regroupe:
 - le bilan des compétences, réalisé à l'entrée en formation à l'École, qui englobe les acquis résultant de la formation initiale et des expériences extra-scolaires
 - le projet personnel et professionnel
 - les objectifs d'apprentissage, l'échéancier ainsi que les indicateurs et les critères d'évaluation du parcours d'apprentissage individualisé
 - les documents et productions des travaux que l'apprenant réalise au cours de son parcours d'apprentissage
 - l'inscription des compétences supplémentaires ne figurant pas dans le parcours de formation adapté de l'apprenant
- 2) le portfolio d'évaluation établi par l'équipe pédagogique comprenant :
 - les documents et productions représentatifs des travaux que l'apprenant a réalisés au cours de son parcours d'apprentissage
 - les acquis de l'apprenant relativement à une période donnée
 - les appréciations et recommandations didactiques et pédagogiques sur les travaux de l'apprenant
 - les propositions de progression ou les propositions d'orientation.

Au terme de la formation, le portfolio d'évaluation fait fonction de bulletin qui atteste :

- les évaluations et les recommandations de l'équipe pédagogique,
- les compétences acquises dans le cadre de la formation reçue à l'école.

La promotion vers les classes normales de l'enseignement secondaire et secondaire technique est décidée par le conseil de classe assisté par des enseignants des lycées et des représentants des secteurs professionnels.

3. Implication et responsabilisation des parents et des apprenants

L'école mettra un accent particulier sur l'information des parents; elle soigne l'accueil personnalisé des parents et visera à établir un climat de confiance.

Le partenariat avec les parents est développé à plusieurs niveaux:

- le contrat d'école incluant la charte scolaire signé entre l'école, les parents et les apprenants
- la remise du certificat ou du bulletin scolaire en mains propres
- l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles
- l'organisation de formations continues pour les parents.

Afin de créer un climat de confiance et un milieu d'apprentissage empreint de respect mutuel, un conseil d'éducation est constitué, composé de représentants du personnel de l'école, des parents des apprenants et des apprenants. Ce conseil a une vocation consultative au niveau de l'organisation pédagogique de l'école.

4. Les équipes pédagogiques pluridisciplinaires et la collaboration avec des organismes de recherche scientifique

Pour mettre en œuvre le concept pédagogique de l'école, des équipes pédagogiques pluridisciplinaires (enseignants, formateurs, éducateurs, psychologues, experts du secteur professionnel) prennent en charge l'apprenant. L'équipe pédagogique a les missions suivantes :

- l'accueil et le recrutement des élèves
- la conception des outils pédagogiques adaptés
- la définition des plans de formation individualisés
- le tutorat
- la coordination de la mise à jour du portfolio
- l'organisation de visites, en entreprise et autres
- l'évaluation des acquis
- les entretiens de régulation et de positionnement
- la collaboration et la concertation avec les parents des apprenants
- l'organisation et le suivi des stages en milieu professionnel
- le bilan de l'apprentissage
- la préparation de la présentation devant le jury de promotion.

La qualité des moyens et de la logistique mis à la disposition des équipes nécessite un investissement notable en ressources humaines et financières. Dans cet ordre d'idées et afin de garantir une plus-value pédagogique au niveau du fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, l'école recrute des représentants de toutes les fonctions d'enseignement prévues au niveau de l'éducation nationale y comprise celle nouvellement créée du formateur d'adultes.

L'école, en collaboration avec des universités et des instituts de recherche, organise au niveau de l'organisation pédagogique un encadrement scientifique et didactique dans les domaines suivants :

- la formation continue du personnel
- l'encadrement des équipes pédagogiques et des équipes curriculaires
- l'échange avec les acteurs de projets pédagogiques similaires à l'étranger
- la conception de plans pédagogiques individualisés

- l'évaluation continue de l'école
- l'élaboration et l'évaluation de projets d'école pertinents.

Comme l'école de la 2^e chance a une vocation pédagogique portant sur une grande partie de notre système scolaire, il est indispensable de développer un réseau d'échanges avec les acteurs de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.